



Le
gouvernement fédéral



La Politique européenne de sécurité et de défense







Le
gouvernement fédéral



La Politique européenne de sécurité et de défense





Table des matières

| | |
|--|----|
| Introduction | 04 |
| L'Allemagne en Europe – chances et risques dans un nouveau contexte de sécurité | 06 |
| La stratégie européenne de sécurité | 07 |
| Étapes-clés et fondements de la PESD | 09 |
| Les capacités militaires | 12 |
| Agence européenne de défense (EDA) | 14 |
| Capacités civiles | 15 |
| Exemple : le Centre satellitaire de l'Union européenne | 17 |
| Les opérations européennes de gestions de crise | 19 |
| Exemple : l'opération militaire ALTHEA menée par l'UE en Bosnie et Herzégovine | 21 |
| Exemple : la mission d'assistance frontalière de l'UE au point de passage de Rafah / bande de Gaza | 24 |
| Exemple : l'opération militaire de l'UE en vue de la sécurisation du processus électoral en République démocratique du Congo – EUFOR RD CONGO | 26 |
| Exemple : la mission de police de l'Union européenne en Bosnie et Herzégovine | 28 |
| L'UE et l'OTAN : un partenariat stratégique | 30 |
| Les axes majeurs de la présidence allemande du Conseil de l'UE en matière de PESD | 31 |
| Edition | 33 |

Introduction

« En tant qu'union de vingt-cinq ²⁵ Etats, avec une population dépassant 450 millions de personnes et une production représentant un quart du produit national brut (PNB) mondial (...), l'Union européenne constitue inévitablement un acteur mondial (...). L'Europe doit être prête à assumer sa part dans la responsabilité de la sécurité internationale et de la construction d'un monde meilleur. »

(Stratégie européenne de sécurité ; introduction)

Née il n'y a que quelques années, lors du Conseil européen de Cologne en 1999, la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) est aujourd'hui pleinement opérationnelle. Alors que jusqu'en 1999, l'UE ne disposait pratiquement d'aucune capacité en matière de gestion militaire et civile des crises, elle est devenue aujourd'hui un acteur important dans ce domaine. A l'heure actuelle, la dimension de sécurité et de défense de l'Union n'est plus seulement un « projet », mais une réalité.

Actuellement, les Européens fournissent une assistance frontalière au point de passage de Rafah dans la bande de Gaza, ils forment les personnels de justice irakiens et apportent leur soutien aux forces de police palestiniennes, bosniaques et congolaises. À Aceh, en Indonésie, des conseillers européens ont supervisé la mise en œuvre du processus de paix. Sur le plan militaire également, l'Union

européenne affiche sa présence, construisant ainsi la sécurité en faveur des populations de la partie occidentale des Balkans, dans le voisinage immédiat de l'Union européenne. Les militaires européens ont par ailleurs apporté une contribution essentielle au bon déroulement des premières élections démocratiques tenues en République démocratique du Congo depuis 40 ans.

Les opérations civiles et militaires de l'Union européenne contribuent à la gestion des crises, à l'exportation de la paix et à la défense des intérêts européens en matière de sécurité et de défense. Dans ce contexte, la prévention des conflits revêt une importance particulière.

¹ 27 Etats membres depuis l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie le 1er janvier 2007.



L'Europe conduit de nombreuses opérations et missions dans le monde entier.

Il ressort d'enquêtes d'opinion menées régulièrement que la grande majorité des citoyens de l'Union européenne soutient le concept d'une politique étrangère et de sécurité commune de l'UE. Afin qu'elle assume sa responsabilité en tant qu'acteur de la politique de sécurité, il ne doit pas y avoir d'ambiguïté quant à ses objectifs et ses moyens. Avec l'adoption en décembre 2003 de la stratégie européenne de sécurité, des orientations ont pour la première fois été édictées pour l'UE. L'Allemagne a fourni une contribution importante et a milité pour que le document souligne l'importance du droit international ainsi que le rôle des Nations Unies.

La contribution que l'Allemagne apporte à la PESD est importante et unanimement reconnue. Depuis le début, l'Allemagne a tenu à ce qu'une importance égale soit accordée aux capacités civiles et militaires.

Elle participe aujourd'hui aux missions civiles de la PESD avec des policiers, des agents des douanes et d'autres experts. La réforme de la Bundeswehr permettra à l'avenir de satisfaire à un degré plus élevé encore aux exigences liées à la gestion militaire des crises dans le cadre de l'UE et de l'OTAN.

Le partenariat stratégique entre l'UE et l'OTAN est et demeure une condition incontournable à la réussite de la PESD. Entre l'UE et l'OTAN, il n'y a pas de relation de concurrence mais de complémentarité. Ce n'est que dans un effort commun que les démocraties d'Europe et d'Amérique du Nord pourront assurer leur sécurité. Une PESD dynamique renforce le pilier européen de l'Alliance et par là-même, l'OTAN dans son ensemble.

L'Allemagne en Europe – chances et risques dans un nouveau contexte de sécurité



Le ministre des Affaires étrangères, Dr. Frank-Walter Steinmeier, avec le Haut Représentant de la Politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne, Dr. Javier Solana, en mars 2006.

Le contexte de sécurité dans lequel nous évoluons s'est radicalement transformé depuis les bouleversements de 1989/90. L'Allemagne et l'Europe sont confrontées à des défis d'une toute autre nature que ceux rencontrés du temps de la division de notre continent. Nous avons pris conscience de cette réalité dès le 11 septembre 2001.

Les paramètres les plus importants peuvent être résumés comme suit :

>> L'analyse des menaces se concentre aujourd'hui sur les groupes terroristes opérant à l'échelle mondiale et sur la prolifération des armes de destruction massive. En revanche, la défense nationale et collective au titre de l'Alliance au sens classique du terme (donc dans le cas d'une agression de type conventionnel lancée par un ou plusieurs pays) a considérablement perdu en importance. Aujourd'hui, la défense ne peut plus être limitée à une zone géographique déterminée.

>> Le système international actuel n'est plus caractérisé par l'existence de blocs, mais par une multitude d'Etats.

>> Sans la contribution des Etats-Unis, les grands défis ne peuvent pas être maîtrisés. Cependant, même les Etats-Unis sont tributaires de la coopération multilatérale.

>> La politique de sécurité allemande est de plus en plus formulée et mise en œuvre dans le cadre de l'UE. La Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la PESD, qui en fait partie intégrante, ont continuellement pris de l'importance. La PESD est un instrument essentiel qui permet d'établir des rapports d'égal à égal dans le cadre du partenariat avec les Etats-Unis.

>> La mise en réseau transnationale des acteurs issus de la politique, de la société civile et du monde de l'économie reflète les changements intervenus dans les relations internationales ; elle revêt une importance toujours plus grande.

>> Les Nations Unies constituent l'échelon le plus important pour le règlement des problèmes mondiaux. Le Conseil de sécurité reste l'instance décisionnelle centrale et une source de légitimité en matière de droit international.



Le ministre de la défense, Dr. Franz Josef Jung, et son homologue finlandais, S.E. Seppo Kääriäinen, à l'occasion de la passation de la présidence du Conseil l'Union européenne dans le domaine de la politique de sécurité et de défense en décembre 2006.

> *L'Union Européenne est un gage de stabilité politique, de sécurité et de prospérité pour l'Allemagne et les autres États membres.* <

Livre blanc 2006 sur la politique de sécurité de l'Allemagne et sur l'avenir de la Bundeswehr.

D'un côté, l'Europe est devenue au cours des quinze dernières années une zone de stabilité et de sécurité. De l'autre, nous sommes menacés par les développements qui surviennent dans des régions du monde très éloignées. Les conflits qui éclatent dans d'autres parties du globe peuvent avoir des conséquences directes sur notre sécurité. Les groupes de terroristes, notamment ceux issus de l'intégrisme islamique, ne visent pas seulement les Etats-Unis, mais également l'Europe.

Ainsi il est impératif que les Européens assument à l'avenir davantage leurs respon-

sabilités en matière de sécurité, tant au sein de l'UE que de l'OTAN. L'adoption de la stratégie européenne de sécurité en décembre 2003 qui, pour une grande part, est née d'une initiative allemande, est également l'expression de cette prise de conscience. Une approche globale utilisant tant les moyens civils que militaires, et mettant l'accent sur la prévention des conflits, est indispensable.

L'unification européenne et le partenariat transatlantique resteront à l'avenir les piliers de la politique étrangère et de sécurité allemande.

La stratégie européenne de sécurité

Le 12 décembre 2003, le Conseil européen a adopté la stratégie européenne de sécurité sous l'intitulé « Une Europe sûre dans un monde meilleur ». L'Allemagne s'était engagée très tôt en faveur de l'élaboration d'un tel document en donnant des impulsions considérables.

La stratégie européenne de sécurité a pour objectif de définir la position stratégique de l'Europe après le double changement de paradigme suite aux événements des années 1989/90 et du 11 septembre 2001. Cette stratégie constitue également le fondement du dialogue stratégique que nous

devons mener avec nos partenaires les plus importants, en particulier avec les Etats-Unis. Cette stratégie s'adresse aussi directement aux citoyens de l'Union européenne. La politique de sécurité est un domaine politique où les citoyennes et citoyens espèrent et attendent beaucoup de l'Union européenne. Avec la stratégie de sécurité, un cadre transparent de la politique étrangère et de sécurité commune, accessible au grand public, a été élaboré pour la première fois, et sert désormais d'orientation pour les Etats membres et les institutions de l'UE.

La stratégie de sécurité établit une distinction entre les défis et les menaces à affronter à l'échelle du globe, d'une part, et les instruments dont dispose l'UE pour y faire face, d'autre part. Elle s'appuie pour ce faire sur une notion globale de la sécurité, donc dans une acception non exclusivement militaire du terme. En effet, il est d'une importance cruciale de garantir la sécurité du citoyen dans toutes ses dimensions. Dans sa première partie, la stratégie identifie cinq menaces principales pour notre sécurité: le terrorisme international, la prolifération des armes de destruction massive, les conflits régionaux, l'instabilité étatique et la déliquescence des Etats de même que la criminalité organisée.

Elle définit ensuite trois objectifs stratégiques:

>> Face aux nouvelles menaces qui ne sont jamais de nature exclusivement militaire et ne peuvent donc, en aucun cas, être

contrées par des moyens uniquement militaires, l'UE doit pouvoir s'engager en temps opportun avec l'ensemble des instruments dont elle dispose. Selon la stratégie, c'est le plus souvent à l'étranger que se situera la première « ligne de défense ». Une action précoce et la lutte contre les causes des conflits sont prioritaires.

>> En dépit de l'importance de l'UE comme acteur global, la stratégie de sécurité met l'accent sur la sécurisation de notre voisinage immédiat dans le but de créer un arc de stabilité constitué d'Etats stables et gouvernés de manière responsable, des frontières orientales de l'UE au bassin méditerranéen.

>> L'UE affirme son attachement à l'ordre international fondé sur un multilatéralisme efficace et sur le droit international. Ainsi s'exprime la conviction des Européens qu'aucun pays ne peut apporter, seul, une réponse aux nouvelles menaces planétaires.

La stratégie de sécurité plaide pour une politique étrangère plus active mettant en œuvre de façon ciblée un large éventail d'instruments allant de mesures diplomatiques, commerciales et de politique de développement au recours à la force armée comme moyen ultime. Les capacités civiles et militaires doivent être renforcées. Une intensification de la coopération de l'UE avec ses partenaires stratégiques est également de mise.



Une série de revendications allemandes importantes ont été intégrées dans ce document. Ainsi, un accent particulier a été mis sur les instruments préventifs de l'UE. L'attachement à la Charte des Nations Unies qui y est affirmé constitue une adhésion sans équivoque au principe selon lequel il ne peut être fait usage de la force armée qu'en ultime recours et seulement sur la base des dispositions qui y sont énoncées. Ceci signifie aussi que la responsabilité première pour le maintien de la paix et de la sécurité incombe au Conseil de sécurité des Nations Unies. La stratégie souligne en

outre l'importance que revêt la maîtrise des armements pour la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe. Une place adéquate est aussi accordée à l'importance du partenariat stratégique entre l'UE et l'OTAN. L'Allemagne s'est vivement félicitée de l'adoption de la stratégie européenne de sécurité. Cette stratégie demeure fidèle à l'identité et aux valeurs qui sont celles de l'UE comme « puissance du droit ». Mais, elle souligne également que l'UE est devenue une « puissance civile capable de montrer les dents », et qui a la volonté d'agir en cas de violation des règles.

Étapes-clés et fondements de la PESD

Ayant pris conscience, lors de l'éclatement de l'Ex-Yougoslavie et plus particulièrement lors des conflits armés du Kosovo et de Bosnie et Herzégovine, des possibilités d'action très restreintes de sa politique de sécurité sur le terrain, l'Union Européenne s'est employée, dès le milieu des années 1990, à jeter les bases de la PESC et de la PESD.

Les Etats membres de l'Union européenne ont défini pour la première fois dans le Trai-

té de Maastricht (entré en vigueur en 1993) l'objectif d' instituer une « Politique étrangère et de sécurité commune », la PESC en abrégé. Avec les Traités d'Amsterdam (1999) et de Nice (2003), des améliorations importantes furent apportées. A ce titre, la création de la fonction du Haut représentant pour la PESC, exercée depuis novembre 1999 par Javier Solana, mérite d'être soulignée. Il donne un visage à la politique étrangère et de sécurité européenne.



Avec le Traité d'Amsterdam, les missions dites de Petersberg de l'Union de l'Europe occidentale (missions humanitaires et de sauvetage, missions de maintien de la paix et missions de combat dans le cadre de la gestion des crises, y compris des opérations de rétablissement de la paix) font désormais partie du corpus juridique de l'UE. La disposition régissant actuellement l'exécution des missions possibles de l'UE dans le cadre de la gestion des crises est l'article 17 du Traité de Nice, entré en vigueur en février 2003.

L'acte de naissance de la PESD fut signé lors du Conseil européen tenu en juin 1999 à Cologne où les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE adoptèrent une « Déclaration concernant le renforcement de la politique européenne commune en matière de sécurité et de défense ». L'objectif fondamental de la PESD est la conduite d'opérations de gestion de crises et la mise en place des capacités militaires et civiles nécessaires à cet effet.

Les conclusions du Conseil européen d'Helsinki tenu en décembre 1999 résument l'essentiel de la logique de la PESD: « Le Conseil européen souligne sa détermination de développer une capacité autonome de décider et, là où l'OTAN en tant que telle n'est pas engagée, de lancer et de conduire des opérations militaires sous la direction de l'UE, en réponse à des crises internationales. Ce processus doit éviter les duplications inutiles et n'implique pas la création d'une armée européenne. » En même temps, les chefs d'Etat et de gouvernement décidèrent d'améliorer et d'utiliser plus efficacement les ressources existant dans le domaine de la gestion civile des crises dans lequel l'Union européenne et les Etats membres disposaient déjà d'une expérience considérable.

La PESD fait partie intégrante de la PESC. Aussi fonctionne-t-elle selon les règles traditionnelles régissant la coopération intergouvernementale. Toute décision est prise à l'unanimité. Le Conseil européen (c'est-à-dire les chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats membres) détermine les principes et les orientations générales de la PESC. Les décisions en matière de PESD sont prises en règle générale par le Conseil des ministres de l'UE. La formation du conseil compétente dans ce domaine est le Conseil « Affaires



générales et relations extérieures » au sein duquel se réunissent prioritairement les ministres des Affaires étrangères. La participation des ministres de la Défense aux sessions du « CAGRE » est de plus en plus fréquente.

Pour satisfaire aux exigences particulières des missions de gestion des crises, l'UE a dû adapter son organisation et ses procédures. Les décisions les plus importantes ont été prises en décembre 2000 par le Conseil européen réuni à Nice. Les instances suivantes y ont été créées :

>> le Comité politique et de sécurité (COPS) composé d'ambassadeurs des 27 Etats membres de l'UE et se penche sur toutes les questions liées à la politique étrangère et de sécurité commune. En matière de gestion des crises, le COPS exerce, sous l'autorité du Conseil, « le contrôle politique et la direction stratégique » des opérations.

>> le Comité militaire de l'Union européenne composé des chefs d'état-major des Etats membres, représentés durant les sessions hebdomadaires par des officiers de haut-rang. Le Comité militaire conseille le COPS dans toutes les questions relevant de la gestion militaire des crises – y compris le développement des capacités militaires – et fait des recommandations correspondantes.

>> le Comité chargé des aspects civils de la gestion des crises (abréviation : CIVCOM) composé de diplomates et de spécialistes assiste également le COPS en formulant des recommandations et des avis civils.



Le commandement stratégique de l'opération européenne EUFOR RD CONGO a été assuré à partir du quartier général multinationalisé de Potsdam (EU Operation Headquarters).

Les capacités militaires

Avec l'objectif capacitaire global européen (European Headline Goal), le Conseil européen d'Helsinki en 1999 s'est fixé l'ambition de développer des capacités militaires permettant d'assurer l'éventail complet des missions de gestion des crises prévues dans le Traité sur l'Union européenne. L'intention était de faire en sorte que, dans le cadre d'opérations conduites par l'UE, les Etats membres soient en mesure, au plus tard en 2003, de déployer dans un délai de 60 jours et sur une durée d'au moins une année des forces militaires pouvant atteindre 50 000 à 60 000 personnes, capables d'effectuer l'ensemble des missions de Petersberg.

Sur le plan quantitatif, l'objectif global européen fut presque entièrement réalisé en 2003. Néanmoins, au niveau qualitatif, des lacunes capacitaires furent identifiées, notamment dans les domaines du transport stratégique, du renseignement stratégique et des capacités de commandement. Le « Plan d'action européen sur les capacités » (European Capabilities Action Plan – ECAP) dans le cadre duquel des résultats concrets ont pu être obtenus, telle la solution transitoire pour le transport aérien stratégique (SALIS) permettant par exemple aux Etats membres d'avoir un recours garanti aux gros transporteurs de type Antonov basés à Leipzig, contribua dans un premier temps à résorber ces lacunes. L'Agence européenne de

défense (European Defence Agency – EDA) créée en 2004 a pour vocation d'apporter son soutien et d'accélérer la dynamique du comblement des lacunes capacitaires.

La stratégie européenne de sécurité, le projet de constitution et les premiers enseignements tirés des opérations menées sous l'égide de l'UE imposèrent un examen et un ajustement de l'objectif global européen. Un nouvel objectif fut adopté à cet effet. L'horizon fixé pour la réalisation du nouvel objectif global militaire est l'année 2010 (Headline Goal 2010 – HG 2010). Les premières mesures permettant de réaliser le nouvel objectif global 2010 ont été engagées en 2004 avec l'analyse et la définition des besoins capacitaires militaires européens. Ce processus a été depuis poursuivi avec continuité et persévérance. Dans une deuxième étape décisive, les Etats membres de l'UE ont déclaré à l'UE en 2006 les forces et les capacités appelées à couvrir les besoins identifiés. L'objectif est de comparer, au terme de ce processus, les forces et capacités déclarées par les Etats membres aux besoins identifiés de manière à mettre en évidence tant les capacités réelles de l'Union européenne dans le domaine de la gestion des crises que les mesures encore nécessaires.

Sur une initiative de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne, l'Union européenne a décidé de mettre sur pied, d'ici à 2007, des groupements tactiques projetables (« battle-group size forces ») de manière à améliorer ses capacités de gestion rapide

des crises (« rapid response »). Les Groupements tactiques européens (EU Battlegroups) sont des groupements tactiques homogènes rapidement déployables et aptes à mener des opérations autonomes limitées ou bien à assurer la phase initiale d'une opération majeure. Le cœur du groupement est constitué par un bataillon d'infanterie, auquel viennent s'ajouter un état-major et des unités de soutien. Un Battlegroup compte environ 1 500 hommes. Depuis le 1er janvier 2007, deux groupements tactiques pleinement opérationnels sont disponibles par semestre. L'Allemagne assure depuis le 1er janvier 2007 le commandement du groupement tactique mis sur pied conjointement avec la Finlande et les Pays-Bas.

Afin d'améliorer la préparation des opérations de l'UE impliquant un recours aux moyens et capacités de l'OTAN, une cellule de liaison de l'UE auprès du quartier-général de l'OTAN, SHAPE, a été mise en place, ainsi qu'un élément de liaison de l'OTAN auprès de l'état-major militaire de l'UE. En outre, une cellule civilo-militaire de planification a été mise en place au sein de l'état-major militaire de l'UE. Cette dernière a notamment la responsabilité d'accueillir le noyau d'un centre d'opérations propre à l'UE. Dans des circonstances bien définies, cette capacité collective peut être utilisée pour planifier et conduire des opérations autonomes de l'UE, jusqu'à un effectif de 2 000 h, et ceci notamment lorsque aucun état-major national n'aura été désigné pour ces missions et qu'une action civilo-militaire commune se révèle nécessaire.

Agence européenne de défense (European Defence Agency, EDA)

Créée en juin 2004 par le Conseil européen, l'Agence européenne de défense (AED) a débuté ses activités au mois de décembre de la même année. Bien que l'année 2005 ait été largement marquée par la montée en puissance de l'agence, celle-ci a néanmoins pu lancer ses premiers projets. Actuellement, l'AED est dotée d'un effectif d'environ 95 personnes travaillant sous l'autorité d'une équipe dirigeante au sein des quatre divisions répondant chacune à l'une de ces missions :

- >> « Capacités »,
- >> « Recherche et technologie »,
- >> « Armement » ainsi que
- >> « Marchés / BITD » (Base industrielle et technologique de défense).

En promouvant la coopération européenne en matière d'armement, en menant ses activités dans les domaines de la recherche et du développement technologique, et en déployant des efforts destinés à renforcer la base industrielle et technologique de défense de l'Europe, l'agence est destinée à apporter une contribution majeure au développement de la PESC et de la PESD dont elle favorise la mise en œuvre à travers le développement de capacités européennes concrètes.

Parallèlement, elle participe à l'harmonisation des besoins militaires des Etats membres concernés. Elle doit notamment assumer une fonction de coordination entre les structures et organisations existantes (fonction de réseau), fédérer les activités et obtenir un maximum d'effets de synergie dans ses domaines de compétence.

Juridiquement, l'AED est indépendante tout en faisant partie intégrante du cadre institutionnel homogène de l'UE. Elle est placée sous le contrôle politique du Conseil des ministres et dirigée, sur le plan technique, par un comité directeur des Etats membres participants sous la présidence du Secrétaire général / Haut Représentant de l'UE.

Capacités civiles

Le grand public est souvent bien mieux informé sur les opérations militaires de l'UE que sur sa capacité de gestion civile des crises. Les expériences dans les Balkans et en Afghanistan notamment montrent cependant que les outils civils sont indispensables à la gestion des crises. Les militaires ont en règle générale besoin du soutien de policiers et d'experts civils afin qu'ils puissent rétablir la stabilité dans un contexte post-conflictuel ou bien désamorcer un conflit à la source.

La mise sur pied parallèle et coordonnée de capacités civiles et militaires est une caractéristique de la PESD qui fait la force particulière. Pour cette raison, l'Allemagne s'engage vivement en faveur d'un renforcement des capacités civiles au sein de l'UE.

En ce domaine, les Conseils européens de Feira (juin 2000) et de Göteborg (juin 2001) ont formulé des objectifs spécifiques. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont en effet pris la décision de développer des capacités dans les domaines-clés suivants : police, Etat de droit, administration civile et protection en cas de catastrophe naturelle.

En décembre 2004, le Conseil européen a adopté un objectif global pour la gestion civile des crises (Civilian Headline Goal 2008). But principal : identification et développement des capacités civiles dont l'UE aura besoin d'ici 2008.

Les améliorations qualitatives et quantitatives visées par l'objectif global pour la



Volontaires suivant un cours du ZIF (Centre pour les opérations internationales de maintien de la paix) à Berlin en préparation d'une mission civile de l'UE.

gestion civile des crises doivent être obtenues avant tout par les actions suivantes :

- >> mobilisation de ressources suffisantes pour la gestion civile des crises. L'objectif visé est d'être capable de mener simultanément et sur une période prolongée plusieurs missions civiles dont une « opération de substitution » d'envergure en milieu difficile ;
- >> amélioration de la réactivité dans le domaine civil (entre autres par l'envoi d'équipes civiles intégrées dites de réaction rapide) ;
- >> coordination plus étroite entre gestion civile et militaire des crises.

Les Etats membres et l'UE proposent un certain nombre de programmes destinés à préparer des policiers et experts civils aux missions conduites dans le cadre de la PESD. Dans ce contexte, la coopération avec des organisations non gouvernementales revêt une grande importance. Il convient ici de mentionner le Centre pour les opérations internationales de maintien de la paix (Zentrum für Internationale Friedenseinsätze, ZIF) de Berlin qui a été fondé en avril 2002 en étroite coopération entre le gouvernement fédéral et le Bundestag. Le ZIF fait aujourd'hui partie des plus éminentes institutions européennes pour l'entraînement et le recrutement de personnel civil.



Le Centre satellitaire de l'UE fournit un soutien significatif à la planification, la préparation, l'exécution et l'évaluation des opérations et missions de la PESD.

Exemple : le Centre satellitaire de l'Union européenne

PAR FRANK ASBECK, DIRECTEUR DU CENTRE SATELLITAIRE DE L'UE

Depuis le 1er janvier 2002, l'Union européenne dispose d'un centre satellitaire dont la tâche consiste à lui fournir une aide à la décision dans le cadre de la PESD et de la PESD. A cet effet, le Centre procède à l'exploitation d'images satellite et de données complémentaires – comme par exemple des photographies aériennes – tout en effectuant des analyses qu'il transmet au secrétariat du Conseil et généralement aussi aux Etats membres. Il est implanté à Torrejón de Ardoz, près de Madrid.

Le Comité politique et de sécurité (COPS) exerce le contrôle politique sur le Centre qui, sur le plan opérationnel, est directement subordonné au Secrétaire général / Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune.

L'Union européenne s'est fixé l'objectif de mener une action stratégique plus active. Les défis sécuritaires de l'Europe sont d'ordre planétaire. Pour y faire face, l'Europe doit disposer d'une capacité de décision et d'action à l'échelle globale. De par sa nature, la reconnaissance spatiale répond à ce critère. Elle peut donc apporter

une contribution précieuse à la constitution d'une capacité de décision et d'action européenne.

Les grands axes des activités du Centre reflètent les priorités de la stratégie européenne de sécurité. La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, la lutte contre le terrorisme international, les conflits régionaux et l'assistance fournie dans le domaine de la maîtrise des crises et des conflits sont donc au premier plan de ses préoccupations. Le soutien à la planification, à la préparation et à la réalisation des missions et opérations menées sous l'égide de l'UE gagne en importance. Le fait de disposer d'informations solides et actuelles relatives aux conditions géographiques sur le théâtre d'opérations constitue la base de tout engagement. Jusqu'à présent, le Centre satellitaire a fourni des renseignements pour toutes les opérations dirigées par l'UE. Ceci vaut notamment pour les deux opérations militaires de l'UE menées en Bosnie et Herzégovine (« ALTHEA ») et en République démocratique du Congo (EUFOR RD CONGO).

D'autres organisations internationales peuvent éventuellement solliciter l'assistance du Centre et bénéficier de ses informations. Ainsi, le Centre satellitaire apporte-t-il son soutien à la Mission d'observation des Nations Unies au Congo (« MONUC »). Une étroite coopération est également menée avec l'OTAN, l'Union Africaine (Soudan) ou l'Agence internationale de l'énergie atomique (IAEA).

Les Etats membres de l'UE s'adressent au Centre notamment dans le cadre des contributions qu'ils apportent aux opérations humanitaires et de maintien de la paix. Si le Liban en constitue un exemple actuel, l'on peut citer également les secours mis en œuvre après la catastrophe du tsunami en Asie (2005) ou après le séisme au Pakistan (2006).

Initialement destinée à la formation continue de ses personnels, la capacité de formation du Centre satellitaire est de plus en plus utilisée par les Etats membres. En outre, plusieurs fois par an les représentants des Etats membres débattent à Torrejón des aspects pratiques de l'imagerie satellitaire en ce qui concerne l'acquisition de renseignements en matière de politique étrangère et de sécurité. De cette manière, le Centre contribue au développement d'une coopération européenne sur le plan de l'exploitation numérique d'images satellites.



Le Haut représentant Javier Solana lors d'une visite du Centre à Torrejón en Espagne.

Les opérations européennes de gestion de crise



Depuis 2003, l'UE a conduit les opérations suivantes :

- >> Depuis janvier 2003 : la mission de police MPUE en Bosnie et Herzégovine visant à fournir un soutien aux forces de police locales dans la création de structures policières ainsi que dans la lutte contre le crime organisé et la corruption (voir également : contribution de M. Kilian Wahl, p. 28).
- >> De mars à décembre 2003 : l'opération militaire CONCORDIA, lancée pour stabiliser la situation dans l'Ancienne République yougoslave de Macédoine en faisant appel à des moyens et capacités de l'OTAN.
- >> De juin à septembre 2003 : l'opération militaire ARTEMIS, menée sous commandement français en République démocratique du Congo afin de stabiliser la situation sécuritaire et d'améliorer la situation humanitaire dans le district de l'Ituri.
- >> De décembre 2003 à décembre 2005 : la mission de police EUPOL PROXIMA tendant à la mise en place d'un service de police professionnel dans l'Ancienne République yougoslave de Macédoine.
- >> De juillet 2004 à juillet 2005 : la mission « Etat de droit » EUJUST THEMIS en Géorgie, devant permettre de consolider des structures politiques garantes de l'Etat de droit et de fournir des conseils techniques sur le plan de la réforme du système pénal.

- >> Depuis décembre 2004 : l'opération militaire EUFOR ALTHEA en Bosnie et Herzégovine, mission faisant suite en Bosnie et Herzégovine à l'opération SFOR de l'OTAN. Il s'agit, à ce jour, de l'opération la plus importante menée par l'UE en matière de gestion de crise avec un effectif initial d'environ 7 000 militaires et le recours à des moyens et capacités de l'OTAN (voir également : contribution de l'amiral Witthauer, p. 21).
- >> Depuis avril 2005 : la mission de conseil en matière de police EUPOL KINSHASA en République démocratique du Congo. Des experts policiers européens conseillent les forces de police congolaises et notamment une unité de police spécialement entraînée pour assurer la protection des institutions politiques congolaises.
- >> Depuis mai 2005 : la mission de conseil et d'assistance en matière de réforme du secteur de la sécurité EUSEC RD CONGO. Des experts européens apportent leur soutien au processus de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo.
- >> Depuis juillet 2005 : la mission « Etat de droit » EUJUST LEX. Formation de hauts responsables de la justice et de la police

irakiennes en vue de la mise en place d'un système judiciaire moderne et constitutif d'un Etat de droit.

- >> Depuis juillet 2005 : soutien à l'opération AMIS menée par l'Union Africaine (UA) dans le but de pacifier la province du Darfour au Soudan. L'UE soutient l'UA tant sur le plan militaire qu'en matière de police (par ex. transport des forces d'interposition vers le théâtre d'opérations ; mise à disposition d'experts policiers conseillant et formant le personnel de police de l'UA).
- >> Depuis septembre 2005 : la mission civile d'assistance frontalière en Géorgie, menée dans le cadre du soutien apporté aux garde-frontières géorgiens et à d'autres institutions d'importance.
- >> Septembre 2005 – décembre 2006 : la mission d'observation de l'UE à Aceh en Indonésie (avec la participation d'un certain nombre de pays de l'ASEAN). A la demande des deux parties au conflit, l'UE veille à la mise en œuvre de l'accord de paix conclu entre le gouvernement indonésien et les séparatistes dans la province d'Aceh au nord de l'île de Sumatra. Principaux objectifs de la mission : collecte et destruction des armes du Mouvement Aceh Libre (GAM), réinsertion des combattants rebelles dans la société civile, départ des troupes et unités de police indonésiennes de la région, observation de la situation des droits de l'homme.
- >> Depuis novembre 2005 : la mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah /

bande de Gaza (EU BAM Rafah). Le 15 novembre 2005, Israël et l'Autorité palestinienne ont conclu un accord prévoyant notamment l'ouverture du point de passage international de Rafah, entre la bande de Gaza et l'Egypte. Environ 70 observateurs de l'UE surveillent les contrôles frontaliers et douaniers effectués du côté palestinien au point de passage de Rafah. Cette mission constitue une contribution importante au processus de paix au Proche-Orient (voir également : contribution de M. Franz Vogl, p. S. 24).

- >> Depuis décembre 2005 : la mission d'assistance de l'UE à la frontière entre l'Ukraine et la Moldavie (Border Assistance Mission / BAM). D'une durée de deux ans, cette mission a pour but d'améliorer la coopération frontalière entre la Moldavie et l'Ukraine au travers de contrôles inopinés effectués le long de la frontière moldavo-ukrainienne par des observateurs de l'UE au nombre de plus de 100 actuellement.
- >> Depuis janvier 2006 : la mission de police pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS). La mission apporte une contribution à la mise en place, sous responsabilité palestinienne, de structures policières solides et efficaces. A ce propos, des experts de l'UE font office de conseillers auprès des policiers palestiniens.
- >> De janvier à juin 2006 : mission de conseil de l'UE chargée des questions de police (EUPAT) dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Après l'expiration du mandat de la mission EUPOL PROXIMA, la mission de transition EUPAT (EU



Police Advisory Team) a continué à assurer – sous une forme différente – une fonction de conseil auprès de la police macédonienne. Cette démarche a permis de préparer la prise en charge des activités de soutien par la Commission européenne.

>> De juillet à novembre 2006 : l'opération militaire de l'UE d'appui à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en

République démocratique du Congo (MONUC) pendant le processus électoral (EUFOR RD CONGO). A la demande des Nations Unies, des forces militaires européennes sous les ordres d'un commandant d'opération allemand fournissent un appui aux forces de sécurité congolaises pendant la période électorale (voir également : contribution du général Viereck, p. 26).

Exemple :

l'opération militaire ALTHEA menée par l'UE en Bosnie et Herzégovine

PAR LE VICE-AMIRAL WITTHAUER, COMMANDANT L'OPÉRATION À SARAJEVO

Le 5 décembre 2006, j'ai été le premier officier allemand à prendre le commandement de l'opération ALTHEA. L'Allemagne a ainsi manifesté sa volonté de continuer à assumer ses responsabilités à l'égard de la Bosnie et Herzégovine.

A partir de 1995, la Bundeswehr a apporté, dans le cadre des opérations IFOR (de 1995 à 1996) et SFOR (de 1996 à 2004) de l'OTAN, une contribution importante à la consolidation du processus de paix en Bosnie-

Herzégovine. Depuis le 2 décembre 2004, elle réaffirme son engagement de manière visible en participant sous la bannière de l'UE à l'opération ALTHEA et en s'investissant sous la bannière de l'OTAN au sein du quartier général de l'Alliance à Sarajevo.

Les opérations SFOR et EUFOR ALTHEA ont créé un environnement sûr et stable pour le rétablissement des structures politiques, sociales et économiques du pays. Des progrès considérables ont été réalisés jusqu'ici



Le camp de l'opération ALTHEA en Bosnie et Herzégovine, initialement construit pour l'opération de l'OTAN dont l'UE a pris la relève.

quant à l'évolution de la Bosnie et Herzégovine vers un Etat de droit multiethnique, démocratique et ouvert à l'Europe. La menace s'estompant, il était donc possible de réduire progressivement les forces internationales présentes sur le terrain et, par voie de conséquence, le volume des effectifs militaires allemands.

De cette manière, les perspectives d'intégration de la Bosnie et Herzégovine dans des structures européennes et euro-atlantiques ne cessent de s'améliorer. Avec l'ouverture des négociations, en novembre 2005, sur l'accord de stabilisation et d'association (ASA) avec l'UE – condition préalable à une adhésion ultérieure à l'Union – le pays est entré dans une phase décisive.

Dans ce contexte, il y a lieu de miser sur la poursuite des réformes engagées dans des domaines aussi essentiels que la police, l'économie et la radiodiffusion publique – pour n'en citer que quelques-uns – ainsi que sur la finalisation rapide de l'accord de stabilisation et d'association – préalable à l'approfondissement des liens avec l'UE – et sur les avancées du processus de réforme constitutionnelle.

L'année dernière, la réforme des forces armées a pu être mise sur les rails en Bosnie et Herzégovine. Désormais, il n'existe pratiquement plus aucun risque d'affrontement militaire entre les entités et groupes ethniques. De ce fait, le pays est en bonne voie, ce qui permet à la communauté internationale – dans la mesure où se normalise la vie quotidienne – d'adapter peu à peu

sa présence militaire et de remettre progressivement entre les mains d'institutions étatiques locales la responsabilité de l'avenir du pays. Ainsi, la Bosnie et Herzégovine est-elle déjà en mesure d'organiser largement sous sa propre responsabilité des tâches aussi importantes que le déminage et la collecte d'armes auprès de la population civile.

Par voie de conséquence, une perspective d'adaptation de la présence militaire s'ouvre également pour l'opération ALTHEA. En fonction des décisions politiques prises à Bruxelles, le « concept de transition » pour l'opération ALTHEA prévoit, dans une première étape, de réduire – vraisemblablement dès le printemps 2007 – l'effectif des forces opérationnelles présentes sur place au volume d'un bataillon multinational. Les équipes de liaison et d'observation déjà installées continueront néanmoins à remplir leur mission sur l'ensemble du territoire.

Leur déploiement permet non seulement à l'EUFOR de « prendre le pouls de la population » pour procéder à une analyse de la situation générale dans le pays mais aussi d'afficher l'engagement multinational de l'UE. Dans toutes les hypothèses, les forces opérationnelles restant sur place conserveront la capacité de réagir aux changements de situation. Prévu par les arrangements dits de « Berlin Plus », le concept de la constitution de réserves communes avec l'OTAN offre par ailleurs une marge de sécurité suffisante pour les réductions à venir. A

mesure que la situation se normalise en Bosnie et Herzégovine, il sera alors possible d'ajuster le format et la structure des forces engagées.

Personnellement, j'éprouve un grand plaisir à continuer à exercer une fonction de responsabilité me permettant d'œuvrer pour la mise en œuvre d'un processus de paix – visiblement efficace jusqu'à présent – et de commander une force multinationale qui s'adapte de manière souple à l'évolution de ses missions tout en menant en Bosnie et Herzégovine une coopération empreinte de confiance avec la population locale et la communauté internationale.

Exemple : La mission d'assistance frontalière de l'Union européenne au point de passage de Rafah / bande de Gaza

PAR FRANZ VOGL, ADJOINT DU CHEF DE MISSION ET CHEF DU CONTINGENT ALLEMAND DE L'EU BAM RAFAH

Suite à la décision du Conseil de l'Union européenne du 12 décembre 2005, l'UE a mis en place une mission d'assistance frontalière au point de passage de Rafah dans la bande de Gaza.

Le 15 novembre 2005, le gouvernement israélien et l'Autorité autonome palestinienne ont conclu un « Accord sur le mouvement et l'accès » suite à une médiation conduite par le Haut Représentant pour la PESC, Javier Solana, et la secrétaire d'État américaine, Condoleezza Rice. Cet accord avait notamment pour objectif la (ré)ouverture, le 25 novembre 2005, du point de passage de Rafah fermé en septembre 2005 après le retrait israélien de la bande de Gaza. Pour y parvenir, la présence d'une tierce partie neutre au point de passage était une condition essentielle.

Sur invitation des deux parties, l'UE s'est déclarée prête à assumer ce rôle de tierce partie et à mettre en place la mission « EU BAM Rafah » au point de passage de Rafah à compter du 25 novembre 2005, afin d'apporter son aide à la mise en œuvre de l'accord et des règlements relatifs au point de passage.

Le mandat de cette mission comprend :
>> une surveillance active des contrôles

frontaliers opérés par les douaniers palestiniens au point de passage de Rafah (« monitoring ») ;

- >> une vérification des procédures de travail au terminal frontalier visant à assurer l'application des standards internationaux (« verifying ») ;
- >> une évaluation (de l'efficacité) de l'exécution des fonctions dans les domaines du contrôle de la circulation des personnes et des biens et de la sécurité en général (« evaluating ») ainsi que
- >> une aide à la formation des personnels de la police frontalière et des services douaniers palestiniens (« mentoring »).

La mission ne dispose pas d'un mandat exécutif, c'est-à-dire que les autorités palestiniennes exercent elles-mêmes l'ensemble des attributions et prérogatives de souveraineté, tout en étant encadrées et conseillées par des experts des polices frontalières et des services douaniers européens (« strengthening local police forces »). Les experts européens ont cependant le droit de demander que soit répétée toute mesure de vérification ou de contrôle effectuée par la police frontalière ou par les services douaniers sur un passager, un bagage ou une marchandise, au cas où l'exécution des contrôles ne correspondrait pas aux standards internationaux.



Avec cette mission, l'UE poursuit essentiellement trois objectifs :

- >> la création d'un climat de confiance entre les parties (au conflit) ;
- >> le développement de capacités (aide à la formation et à l'équipement) et
- >> l'optimisation de la coopération transfrontalière avec les autorités frontalières égyptiennes dans le cadre du « border management ».

Pour atteindre ces objectifs, au total 78 experts – principalement des fonctionnaires de la police des frontières et des douaniers – venant de 15 États-membres de l'UE encadrent les membres de la police frontalière et des services douaniers palestiniens lors de l'exécution de leurs tâches journalières au terminal frontalier. La mission soutient l'Autorité autonome palestinienne en l'aidant à mettre en place des capacités (formation initiale et continue, équipement, soutien technique) et évalue régulièrement les progrès réalisés par les policiers et douaniers palestiniens.

Le contingent allemand de la mission EU BAM Rafah comprend cinq fonctionnaires (3 membres de la police fédérale, 2 membres de l'Administration fédérale des douanes). Le point de passage de Rafah est ouvert à la circulation des personnes et des véhicules

ainsi qu'à l'exportation des marchandises. Au total, depuis la réouverture du terminal au mois de novembre 2005, plus de 350 000 voyageurs ayant emprunté le point de passage pour entrer ou sortir, ont profité de leur liberté de circulation retrouvée. L'exportation des biens (en priorité des produits agricoles), qui est encore à ses débuts, constitue une contribution importante au développement économique de la bande de Gaza.

Les conséquences de la victoire remportée par le mouvement islamiste radical du Hamas aux élections législatives palestiniennes le 26 janvier 2006 et la non-reconnaissance par le Hamas des critères du Quatuor pour le Proche-Orient (reconnaissance du droit d'existence de l'État d'Israël, non-recours à la violence, reconnaissance des accords existants avec l'État d'Israël) ainsi que la crise au Proche-Orient de l'été 2006 ont rendu plus difficile l'engagement de l'UE à Rafah et le bon fonctionnement du point de passage.

Cela ne change cependant rien au rôle privilégié que continue à jouer la mission pour améliorer la situation humanitaire dans les territoires palestiniens et pour contribuer au processus de paix au Proche-Orient.

Exemple : l'opération militaire de l'UE en vue de la sécurisation du processus électoral en République démocratique du Congo

PAR LE GÉNÉRAL DE CORPS D'ARMÉE VIERECK, COMMANDANT DE L'OPÉRATION

De fin juillet à fin novembre 2006, l'Union européenne a mené l'opération militaire EUFOR RD CONGO pour sécuriser les élections législatives et présidentielles en République démocratique du Congo. Le mandat de la mission européenne EUFOR RD CONGO reposait sur la résolution 1671 (2006) du Conseil de sécurité des Nations Unies limitant la durée de la mission à la période électorale, soit à quatre mois. La résolution avait fixé comme mandat la sécurisation du processus électoral pour soutenir la mission des Nations Unies au Congo (MONUC) tout comme la protection de l'aéroport international de Kinshasa, la protection des civils exposés à la menace imminente de violences physiques et la conduite d'opérations limitées d'extraction en cas de troubles pendant la période électorale.

Dans le cadre de la MONUC, quelque 16 700 militaires sont actuellement déployés dans le troisième pays le plus grand de l'Afrique. Leur mandat prévoit, entre autres, la sécurisation et la préparation logistique des élections. Les opérations menées par la MONUC sont concentrées sur la partie est du pays. Cela explique le volume relativement réduit des forces militaires de la MONUC disponibles pour sécuriser le processus électoral dans la capitale Kinshasa, le « centre de gravité » politique. Étant donné qu'une montée en puissance de cette opération, qui est la plus importante menée par l'ONU à l'échelle

mondiale, s'est avérée impossible, celle-ci s'est adressée fin décembre 2005 à l'UE afin de solliciter son soutien en vue de la tenue des élections. À côté des deux missions européennes à caractère civil qui étaient déjà en cours et qui s'inscrivent dans le cadre de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD), la mission EUFOR RD CONGO a constitué la composante militaire de l'engagement européen en faveur de ce pays en proie à des crises sur sa voie vers plus de démocratie et de sécurité.

Sous la responsabilité du Conseil de l'Union européenne à Bruxelles, le Comité politique et de sécurité de l'UE (COPS) a exercé le contrôle politique et la direction stratégique de l'opération militaire européenne. Le 27 avril 2006, le Conseil de l'UE adoptait l'Action commune 2006/319/PESC formalisant ma nomination en tant que commandant de l'opération européenne. J'ai donc assuré la conduite de l'opération à partir de mon état-major stratégique situé à Postdam. Activé pour la première fois, il comprenait un effectif d'environ 150 personnels. Mon principal point de contact à Bruxelles était le président du Comité militaire de l'Union européenne (PCMUE). Au Congo, un « Force Headquarters » de quelque 190 hommes a été établi sous le commandement du général de division Damay, responsable de la conduite de l'opération sur le théâtre.



Les forces ont été déployées sous forme d'« éléments avancés » à Kinshasa et en tant que « réserve opérationnelle prépositionnée » au Gabon. Faisaient partie des éléments avancés essentiellement : l'état-major opératif de théâtre (FHQ) avec ses éléments de soutien, une compagnie d'infanterie de réaction immédiate, une compagnie de protection, des éléments de renseignement terrestres et aériens, un élément PsyOps, des unités d'hélicoptères ainsi qu'une antenne chirurgicale aérotransportable légère (rôle 2). La réserve opérationnelle prépositionnée était constituée principalement de deux Task Groups à dominante infanterie, une deuxième antenne chirurgicale aérotransportable légère (rôle 2) ainsi que des avions de transport. Enfin, la capacité d'escalade reposait sur la réserve stratégique formée par un bataillon à dominante infanterie en alerte en Europe.

Le caractère multinational de l'opération se reflète à tous les niveaux, en particulier dans les quartiers généraux. Un total de 23 nations dont 21 Etats membres de l'UE participèrent à l'opération. La force déployée sur le théâtre qui comptait quelque 2 000 militaires reposait pour l'essentiel sur la France et l'Allemagne qui ont fourni les contingents les plus importants. En outre, la Pologne avec sa compagnie de protection et l'Espagne

avec sa compagnie de réaction à Kinshasa ainsi que la Belgique, l'Italie, la Grèce, les Pays-Bas, la Suède, le Portugal, la Finlande, l'Irlande, l'Autriche, le Luxembourg, la Slovénie, Chypre, le Royaume-Uni ainsi que la Turquie et la Confédération Helvétique contribuèrent également à l'opération EUFOR RD CONGO.

Après une courte phase de planification, les documents de planification nécessaires (le concept d'opération et le plan d'opération) ont été établis en étroite coopération entre les deux quartiers généraux. Le centre de coordination des mouvements au sein de l'OHQ a coordonné la projection de la force multinationale. Des détachements précurseurs ont préparé l'accueil du gros de la force. Parallèlement, a été lancée une campagne d'information opérationnelle ciblée, dans le but d'instaurer un climat propice au succès de l'opération.

Globalement, la présence des troupes d'EUFOR a contribué à un déroulement pacifique des deux tours de scrutin aux mois de juillet et de novembre. Grâce à une intervention rapide et résolue lors d'une situation critique entre les forces des principaux candidats à l'élection présidentielle, EUFOR a pu empêcher une escalade à un stade précoce. L'étroite coordination entre EUFOR d'une part et les missions EUPOL Kinshasa et EUSEC RD CONGO

d'autre part ainsi que la bonne coopération entre les Nations Unies et l'UE tant lors de la phase de concertation et de planification que

pendant d'engagement sur le théâtre peuvent servir d'exemple à de futures opérations militaires menées dans le cadre de la PESD.

Exemple : la mission de police de l'Union européenne en Bosnie et Herzégovine

Assistance de l'Union européenne à la mise sur pied de la police de Bosnie et Herzégovine

PAR KILIAN WAHL, CHEF DU SERVICE « PRESSE ET DES RELATIONS PUBLIQUES » DE LA MPUE

Le 1er janvier 2003, environ 500 policiers de la force internationale soutenus par près de 70 experts civils et de 300 collaborateurs locaux ont commencé leur travail ayant pour objectif de transformer les forces de sécurité de Bosnie et Herzégovine en une police multiethnique, démocratique et efficace au service du citoyen et à l'abri des manipulations et de l'influence des milieux politiques. À leur arrivée, les membres de la mission ont découvert une police désorganisée et ethniquement divisée. Entre les citoyens et les forces de police régnait un climat de méfiance.

La mission de police de l'Union européenne en Bosnie et Herzégovine (MPUE), la première mission civile de gestion de crise et à ce jour la plus grande qui ait été lancée dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD), se trouvait ainsi placée devant un défi de taille.

Le mandat de la MPUE

Prévu initialement pour une durée de trois ans, le mandat a été prorogé de deux ans fin 2005. Actuellement, ce sont près de 200 experts internationaux, dont 170 policiers et 20 conseillers civils, qui travaillent au sein de la MPUE avec l'appui de 211 collaborateurs locaux.

L'Allemagne participe à hauteur de 21 fonctionnaires de police et trois experts civils. Les activités d'ordre exclusivement consultatif de la MPUE (ses membres ne sont pas armés et n'ont pas de compétences exécutives) portent pour l'essentiel sur :

- >> la réforme de l'organisation structurelle de la police ;
- >> le soutien à la répression du grand banditisme ;
- >> la mise en place d'une police citoyenne (transparence, responsabilité).



Les policiers de l'Union européenne sont des garants essentiels de l'ordre public qui contribuent également aux efforts de reconstruction dans de nombreuses régions en crise.

Les succès de la mission

Les négociations relatives à la réforme de l'organisation de la police sont en cours. La mise en place de la SIPA (State Investigation and Protection Agency), une police hautement efficace, multiethnique et moderne, organisée sur le modèle du BKA allemand (Office fédéral de police criminelle), fait de grands progrès et les premiers succès dans la répression du grand banditisme sont visibles.

Des mécanismes de contrôle internes et externes ont été créés pour éloigner du système les policiers corrompus ou impliqués dans des activités criminelles. Le State Border Service (SBS), la police des frontières de Bosnie et Herzégovine, est aujourd'hui en mesure de protéger les frontières du pays et de réprimer le trafic de drogues, la traite des personnes et le trafic d'armes.

Il va de soi que cette réussite n'est pas à mettre au seul crédit de la MPUE. La mission

de police de l'UE coopère étroitement avec d'autres organisations européennes et internationales, au premier chef le Haut représentant de la communauté internationale et émissaire de l'Union européenne en Bosnie et Herzégovine, M. Christian Schwarz-Schilling, avec les forces armées européennes EUFOR (opération Althéa) et avec le bureau de la Commission européenne.

Le concept semble porter ses fruits

Les sondages d'opinion et les statistiques montrent que la criminalité en Bosnie et Herzégovine est en régression et que les citoyens font de nouveau confiance à leur police. Ainsi, c'est un peu de normalité et de sécurité qui se réinstallent dans ce pays qui, il n'y a pas si longtemps encore, était partie prenante à l'un des conflits les plus sanglants de l'après Seconde Guerre mondiale.

L'UE et l'OTAN : un partenariat stratégique



La PESD n'a pas vocation à remplacer l'OTAN mais à en être complémentaire. L'UE doit être à même de lancer et de conduire ses propres opérations militaires « là où l'OTAN en tant que telle n'est pas engagée ». Il existe deux options : les opérations dirigées par l'UE avec recours aux moyens et capacités de l'OTAN (exemples : l'opération Concordia dans l'Ancienne République yougoslave de Macédoine ; l'opération Althéa en Bosnie et Herzégovine), et celles menées sans recourir à ces moyens (exemples : l'opération Artémis et l'opération EUFOR RD CONGO en République démocratique du Congo). Cette dernière catégorie est désignée par le terme opération « autonome ». C'est le type d'opérations qui sera retenu dans le cas notamment d'une opération d'ampleur et de durée limitées et lorsqu'il sera nécessaire d'agir rapidement.

L'Allemagne accorde une grande importance à ce que les moyens et capacités de l'OTAN soient utilisés chaque fois que la possibilité et l'opportunité se présentent. Aussi, la signature des arrangements permanents entre l'UE et l'OTAN (Berlin Plus) en mars 2003 revêtait-elle une grande importance. La majorité des Etats membres de l'UE et de l'OTAN appartiennent aux deux organisations et ont par conséquent un intérêt à assurer la complémentarité et à créer des synergies.

L'OTAN avait déjà, lors du sommet de Washington tenu en avril 1999, soumis à l'UE une proposition reposant sur la coopération existante entre l'OTAN et l'Union de l'Europe occidentale (UEO) et qui est désignée sous l'appellation « Berlin plus ». Pour l'essentiel, l'OTAN offrait à l'UE la possibilité de recourir aux « moyens et capacités » de l'Alliance de même que d'avoir, à tout moment, accès à ses capacités de planification dans le cas d'opérations conduites par l'UE. L'importance de cette proposition tient au fait que l'UE, contrairement à l'OTAN, ne dispose pas d'une structure de commandement militaire propre. Cette assistance s'applique lorsque l'OTAN « en tant que telle » n'assume aucun rôle préalable pour l'UE dans la gestion de la crise considérée.

Dans le cadre du développement des capacités militaires, une étroite concertation entre l'UE et l'OTAN revêt également une importance centrale. Elle a pour but de contribuer à un « renforcement mutuel » des capacités respectives. Conformément aux termes de la déclaration du sommet de l'OTAN de Prague de novembre 2002, ceci s'applique notamment à la « création de forces de réaction de l'OTAN (NATO Response Force – NRF) et aux travaux parallèles de l'UE sur l'objectif global ». L'accroissement des



capacités militaires entrepris dans le cadre de la PESD permet également de renforcer l'interopérabilité des forces américaines et européennes au sein de l'OTAN.

L'OTAN est et demeure le fondement de notre défense collective. Cette tâche essen-

tielle ne peut, dans un avenir prévisible, être assurée par aucune autre organisation. Mais une Alliance forte demande des partenaires performants, y compris en Europe. De l'avis de l'Allemagne, une PESD dynamique a pour effet de renforcer le pilier européen de l'Alliance et, partant, l'OTAN en tant que telle.

Les axes majeurs de la présidence allemande du Conseil de l'UE en matière de PESD

L'Allemagne entend renforcer et développer la PESD pendant sa présidence du Conseil de l'UE au premier semestre 2007 et au delà. Les axes majeurs seront les suivants :

1. Missions et opérations de gestion des crises

Dans le voisinage de l'Europe, la présidence allemande œuvrera en particulier en faveur de la stabilisation de la partie occidentale des Balkans. À l'issue des négociations relatives au statut du Kosovo, l'UE assurera la mise en œuvre des accords passés, et ce, entre autres, par le biais de la mission civile la plus importante mise sur pied à ce jour

au titre de la PESD. Cette mission prendra la relève de la MINUK au Kosovo, dans les domaines de la justice et de la police.

2. Développement des capacités opérationnelles de l'UE dans le domaine de la gestion des crises

Les instruments civils et militaires de l'UE de prévention et de gestion des crises doivent être développés et renforcés, notamment dans le cadre du processus « objectifs globaux » (objectif global civil 2008 et objectif global 2010 pour les forces armées).

Dans le cadre de ce processus, la capacité de réaction rapide aux crises constitue un objectif important et doit faire l'objet d'efforts particuliers. Depuis le 1er janvier 2007, les Groupements tactiques européens (Battlegroups) rapidement projetables sont pleinement opérationnels pour mener des opérations dans des zones de crise. De même, le centre d'opérations qui améliore la capacité de planification et de commandement de l'UE entre également en phase de pleine opérationnalité.

3. Approfondissement des partenariats stratégiques

L'Allemagne milite pour une coopération efficace et complémentaire de l'Union européenne avec l'OTAN. L'objectif est de renforcer le partenariat stratégique entre les deux organisations par une intensification du dialogue politique et par la coopération tant dans le domaine opérationnel que dans celui du développement des capacités.

Dans l'optique d'un multilatéralisme efficace, l'Allemagne œuvre également pour une coopération renforcée entre l'UE et les Nations Unies en matière de gestion des crises.

Les États-Unis sont un partenaire important de l'UE dans le domaine de la gestion des crises. Il importe d'intensifier et d'améliorer la coopération des deux partenaires en ce qui concerne notamment les aspects civils.

4. Développement conceptuel de la PESD

La nature de plus en plus complexe des conflits et des situations post-confliktuelles exige un renforcement de la coordination civilo-militaire lors de la planification et l'exécution des missions correspondantes.

Les leçons apprises au cours des opérations – plus d'une douzaine depuis 2003 – ont vocation à être exploitées pour le développement futur de la PESD. EUFOR RD CONGO, première véritable opération militaire multinationale autonome menée dans le cadre de la PESD au cours du deuxième semestre 2006, occupe ici une place centrale.

Edition

- Publié par: **Bundesministerium
der Verteidigung**
Stauffenbergstraße 18
10785 Berlin
PA: 11055 Berlin
www.bundeswehr.de
- Auswärtiges Amt**
Werderscher Markt 1
10117 Berlin
PA: 11013 Berlin
www.auswaertiges-amt.de
- Mise en page: Gratzfeld Werbeagentur GmbH,
Wesseling
- Impression: Zentrum für Operative Information,
Druckereizug Adenau
- Clichés: BMVg, The Council of the European
Union, Einsatzführungskommando
der Bundeswehr, EU-Satelliten-
zentrum, EUPM, IMZ Bw, Thomas
Köhler – photothek.net, Presse-
und Informationsamt der Bundes-
regierung, Franz Vogl
- Date d'édition: Dezember 2006